RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01351
Numéro SIREN : 535 338 529
Nom ou dénomination : K'PRIM

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011507

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise K'PRIM — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 16 PL FOURNEYRON 42000 ST ETIENNE

Numéro SIRET * 5 3 5 3 3 8 5 2 9 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 0

ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31032022 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	35 000	012		35 000	35 000
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	5 052	016	5 052		
	Immobilisations corporelles *	028	246 970	030	128 739	118 231	154 662
	Immobilisations financières * (1)	040	1 950	042		1 950	1 950
	Total I (5)	044	288 972	048	133 791	155 181	191 612
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	59 000	062		59 000	48 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	14 000	066		14 000	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	22 274	070		22 274	37 056
	Créances (2) — Autres * (3)	072	61 712	074		61 712	18 313
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	76 024	086		76 024	167 730
	Charges constatées d'avance *	092	5 310	094		5 310	
	Total II	096	238 319	098		238 319	271 099
	Total général (I+II)	110	527 291	112	133 791	393 500	462 711

PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	5 966	5 966
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	97 909	81 589
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	(92 757)	16 320
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	21 118	113 874
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	111 349	152 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	198 549	171 299
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 276)	172	62 485	25 261
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	372 383	348 837
	Total général (I + II + III)	180	393 500	462 711

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	79 041
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 750
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros. SECA Forez

Cegid Quadra

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : K'PRIM — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	35 000	402		404		406	35 000	35 000
	Autres	410	5 052	412		414		416	5 052	5 052
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	103 560	442		444		446	103 560	103 560
	Installations générales agencements divers	450	45 540	452	2 750	454		456	48 290	48 290
	Matériel de transport	460	59 336	462		464		466	59 336	59 336
	Autres immobilisations corporelles	470	35 782	472		474		476	35 782	35 782
Immobilisations financières		480	1 950	482		484		486	1 950	1 950
TOTAL		490	286 221	492	2 750	494		496	288 971	288 971

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	5 052	502		504		506	5 052
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	28 331	532	17 615	534		536	45 946
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	25 900	542	4 473	544		546	30 373
	Matériel de transport	550	28 228	552	7 386	554		556	35 614
	Autres immobilisations corporelles	560	7 099	562	9 707	564		566	16 806
TOTAL		570	94 609	572	39 181	574		576	133 791

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : K'PRIM — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	92 063	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	92 063	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	29 806
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	88 111
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	95 951
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

N° 2033-E 2022

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

(5)

Désignation de l'entreprise : K'PRIM			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/04/2021	et clos le : 31/03/2022	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	11
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 602 017
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 602 017
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 380
Variation positive des stocks	111	11 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	5 004
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	17 401
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	1 211 526
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	59 162
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	1 270 836
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	348 582
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	348 582

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 602 017	Effectifs au sens de la CVAE *	023	11
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/01/2021	160	31/12/2021	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 393 500.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 602 016.84 Euros et dégageant un déficit de 92 756.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	5 052		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	35 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	103 560		
Installations générales agencements aménagements divers	45 540		2 750
Matériel de transport	59 336		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 782		
TOTAL	244 219		2 750
Prêts, autres immobilisations financières	1 950		
TOTAL	1 950		
TOTAL GENERAL	286 221		2 750

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			5 052	5 052
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			35 000	35 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			103 560	103 560
Installations générales agencements aménagements divers			48 290	48 290
Matériel de transport			59 336	59 336
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			35 782	35 782
TOTAL			246 969	246 969
Prêts, autres immobilisations financières			1 950	1 950
TOTAL			1 950	1 950
TOTAL GENERAL			288 971	288 971

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	5 052			5 052
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 331	17 615		45 946
Installations générales agencements aménagements divers	25 900	4 473		30 373
Matériel de transport	28 228	7 386		35 614
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 099	9 707		16 806
TOTAL	89 558	39 181		128 739
TOTAL GENERAL	94 609	39 181		133 791

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 615				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 473				
Matériel de transport	7 386				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 707				
TOTAL	39 181				
TOTAL GENERAL	39 181				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Capital	10 000.0000	1 000			1 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 618
Dettes fiscales et sociales	33 716
Total	52 333

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PA	
- SUEZ 01>03/2022	55
- ENGIE 03/22	365
- k pro loc aout 21> mars 22	13 344
- K pro loc aout 21>mars 22	2 478
- 4eme acompte seca 03.22	2 100
- SECA SALAIRE.03 22	264
- SFR FAC 03.22 CLOUD	12
PROVISION CP	
- Provisions pour congés payés	21 518
CHARGES A PAYER SUR SALAIRES	
- RETARD PAIEMENTS	10 804
- CSG DEDUCTIBLE	62
- CSG-CRDS	27
- CFP	25
- RSI	126
CHARGES SOCIALES/ CP	
- Provisions pour congés payés	1 153
Total	52 333

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 310
Total	5 310

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CSG DEDUCTIBLE	728		
- CSG-CRDS	310		
- SSI CCA	4 272		
Total	5 310		

K'PRIM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : SAINT ETIENNE (42000), 16 PLACE FOURNEYRON

535 338 529 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2022
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à -92 756,62 €, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à	-92 756,62 €
sur le compte Autres Réserves d'un montant de	97 908,87 €
qui ressortira ainsi à	5 152,25 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié conforme

Laïd KADI

Gérant